



Insatisfaction, pétitions, manifestations : le ministre des Finances fait la sourde oreille

LE GOUVERNEMENT CHAREST ET SON MINISTRE DES FINANCES ONT DÉCIDÉ DE FAIRE LA SOURDE OREILLE À L'ENSEMBLE DES REVENDICATIONS EXPRIMÉES CES DERNIÈRES SEMAINES PAR LES CENTRALES SYNDICALES, LES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES, LES ORGANISATIONS EN DÉFENSE DES DROITS DÉMOCRATIQUES ET LES GROUPES COMMUNAUTAIRES.

Refusant de reporter le retour à l'équilibre budgétaire au-delà de 2013-2014, ils ont maintenu la taxe santé, accru les frais de scolarité et reconduit les mesures de tarification annoncées l'année dernière.

Invité à commenter le budget, le président de la FTQ, Michel Arsenault, a souligné que le gouvernement avait raté une belle occasion, d'autant plus que le marché du travail n'est pas à son meilleur, avec un taux de chômage qui demeure élevé et une création d'emplois surtout à temps partiel.

« Cela aurait dû convaincre le ministre de la nécessité de reporter le retour à l'équilibre budgétaire afin de stimuler davantage l'activité économique. D'autant plus que l'incertitude actuelle à l'échelle internationale peut menacer la reprise », a-t-il dit.



La FTQ et ses syndicats affiliés étaient nombreux à la manifestation pour un budget équitable pour tous et toutes « Monsieur Charest, d'autres voies sont possibles, il n'en tient qu'à vous, c'est une question de choix! », le 12 mars dernier. Plus de 50 000 personnes ont répondu à l'appel à manifester de l'Alliance sociale et de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics pour exiger du gouvernement Charest un changement de cap radical en matière budgétaire.

Michel Arsenault a également tenu à commenter les mesures prévues pour la Régie des rentes du Québec (RRQ). D'accord pour hausser la cotisation compte tenu d'une sous-capitalisation du régime, il s'est dit déçu de l'accroissement de la pénalité mensuelle pour les rentes demandées avant 65 ans et de la création des Régimes volontaires d'épargne-retraite, sans aucune obligation pour les employeurs d'y contribuer.

« Sur ce sujet, a-t-il expliqué, la FTQ a fait le choix de la RRQ. C'est ce qui coûte le moins cher sur le plan administratif et mieux encore, c'est

universel et les employeurs y participent. C'est une vue de l'esprit de penser que tout le monde a les moyens de se bâtir un fonds de retraite suffisant pour assurer ses vieux jours. »

Il s'en est pris particulièrement à la position défendue par le député péquiste François Rebello qui a donné son appui au projet gouvernemental alors que jusque-là, il s'était dit d'accord avec la campagne de la FTQ afin de doubler les rentes et augmenter le revenu sur lequel on peut cotiser afin d'assurer une retraite dans la dignité pour tous et toutes.

SUITE EN PAGE 3



La campagne de la FTQ sur les régimes de retraite : ça concerne tout le monde!

Que vous ayez un régime de retraite à prestations déterminées (RPD), un régime à cotisation déterminée (RCD) ou un régime enregistré d'épargne retraite (REÉR), la bonification du Régime des rentes du Québec (RRQ), ça vous concerne. En effet, si vous êtes salarié, vous cotisez également au RRQ¹. Plusieurs personnes, la plupart non syndiquées, cotisent d'ailleurs uniquement au RRQ.

Il y a un peu plus d'un an, la FTQ a lancé la campagne *Une retraite à l'abri des soucis* afin de bonifier le RRQ et de sécuriser les revenus à la retraite pour tous et toutes.

SUITE EN PAGE 7

1. Les RPD, RCD et REÉR sont des régimes dits privés et le RRQ est un régime public.

SOMMAIRE

2

UNE VIDÉO DES COLS BLANCS FAIT UN TABAC!



3

NOUVELLE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE À LA FTQ



4

19^e RENCONTRE ANNUELLE DES COMITÉS DE FRANCISATION DE LA FTQ

5

MÉTIER: APPRENTIE MENUISIÈRE



7

LE 8 MARS TOUJOURS EN ACTION POUR LE RESPECT DE NOS DROITS



8

28 AVRIL PARTICIPEZ AUX ACTIVITÉS DU JOUR COMMÉMORATIF DES PERSONNES DÉCÉDÉES OU BLESSÉES AU TRAVAIL

C'est l'heure des comptes!

La Coalition du 1^{er} mai, qui regroupe des organisations syndicales, communautaires et étudiantes, a décidé cette année de souligner la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs, en lançant un message aux entreprises privées.

Recours de plus en plus fréquent aux lock-out, entrave à la syndicalisation par des multinationales, privatisation des services publics, primes démesurées aux administrateurs, fermeture d'usines pourtant rentables et subtilisation de milliards de dollars par des banques insatiables: assez, c'est assez! On dit **C'est l'heure des comptes!**

La Coalition dénonce ces compagnies, trop nombreuses, qui se croient tout permis et celles qui utilisent leurs journaux pour influencer la population et promouvoir un plus grand rôle du secteur privé pour mettre la main sur nos services publics.

Participez en grand nombre aux activités organisées dans votre région. Le matériel sera disponible sous peu, contactez votre conseil régional FTQ.



HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Le SQEES-298 (FTQ) réclame des moyens pour une meilleure qualité de vie des personnes âgées



MARTINE DOYON

L'hébergement des personnes âgées devient de plus en plus controversé. Nous entendons quotidiennement parler de scandales à propos de résidences privées insalubres ou encore de familles bousculées par le réseau public qui sont forcées de déménager un parent âgé plusieurs fois en quelques semaines.

Le SQEES-298 (FTQ), par la voix de son président, Jean-Pierre Ouellet, a multiplié les interventions afin de dénoncer les mauvais choix du gouvernement du Québec en ce qui concerne les personnes âgées.

Selon Jean-Pierre Ouellet, « on a coupé des places dans les CHSLD, sans se demander avant où envoyer les personnes qui ont besoin de ces places. Aujourd'hui, les listes d'attente ont explosé dans toutes les régions et des milliers de personnes sont en attente. C'est ainsi que le marché très lucratif des résidences privées s'est développé, parce que les personnes qui ne peuvent plus

vivre dans leur maison doivent bien aller quelque part. »

« C'est sur le dos des travailleuses et des travailleurs des résidences privées que repose la qualité de vie des personnes qui vivent dans ces résidences. Mais comment y arriver dans des entreprises d'abord intéressées par le profit, qui veulent fonctionner avec un minimum de personnel et trouver des marges de profits dans les services offerts? Le taux de roulement excessivement élevé du personnel s'explique facilement dans ce secteur d'emploi », ajoute Jean-Pierre Ouellet.

Au cours des prochaines semaines, le SQEES-298 (FTQ) compte bien continuer à interpeller le gouvernement pour obtenir des solutions concrètes à la crise qui secoue ce secteur. « Nous le faisons non seulement pour les milliers de travailleuses et de travailleurs que nous représentons dans les services d'hébergement publics et privés, mais aussi pour les familles qui sont confrontées à ces réalités », conclut Jean-Pierre Ouellet.

Un vidéoclip des cols blancs de Montréal fait un tabac

Un vidéoclip du syndicat des cols blancs de Montréal (SCFP-429) a connu récemment un succès retentissant. En quelques jours seulement la vidéo a été visionnée plus de 31 000 fois sur le site YouTube. C'est le plus grand succès Web pour une œuvre syndicale au Québec, suivant de près la vidéo de la FTQ sur l'avenir du système public de santé qui a été regardée plus de 40 000 fois.

Sur le thème *Montréal fais une ville de toi!*, la vidéo des cols blancs dénonce, sur un ton satirique, la désorganisation de la Ville de Montréal et les iniquités qui existent entre les

arrondissements. En effet, depuis l'épisode des défu-sions, Montréal s'est transformée en un amalgame dysfonctionnel de 19 petits royaumes, avec chacun un maire, du personnel politique, un département de ressources humaines, etc. Par exemple, les travaux publics sont désormais décentralisés, on ne peut donc plus faire d'économies d'échelle sur l'achat d'équipements. Ainsi, les arrondissements avec des moyens limités ont tendance à recourir à la sous-traitance, même si ça coûte plus cher. Les travailleurs vivent des problèmes avec l'embauche et les concours

qui dépendent de chaque arrondissement. À Montréal il n'existe plus de mobilité de main-d'œuvre ni de partage des ressources entre les arrondissements. Et les règles changent d'un quartier à l'autre. Il y a des murs partout.

À l'aune du succès de cette campagne virale du SCFP-429, on constate que les citoyens comprennent que Montréal mérite mieux. Notre métropole a besoin de retrouver les moyens d'agir. Pour ce faire, elle doit laisser tomber les guerres de clocher, regrouper ses forces et se doter d'une structure plus simple et rationnelle. Pour ce faire, il faut changer la Charte de la Ville. Il est insensé que Montréal ait plus d'élus que les villes de Vancouver, Toronto et Ottawa réunies! Au fait, 20 maires pour une ville, c'est combien de trop?

Vous pouvez regarder ce vidéoclip sur le site scfp.qc.ca ou sur montrealfaisunevilledetoi.com



SFMM (SCFP)

Un beau geste de solidarité

LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES DE L'USINE DE PÂTES ET PAPIER DE NEW RICHMOND, AFFILIÉS À LA SECTION LOCALE 574 DU SYNDICAT CANADIEN DES COMMUNICATIONS, DE L'ÉNERGIE ET DU PAPIER (SCEP), ONT FAIT UN DON DE 100 000 \$, LE 18 FÉVRIER DERNIER, À LA FONDATION SANTÉ BAIE-DES-CHALEURS.

Les travailleurs et les travailleuses ont décidé collectivement de faire bénéficier la

population de la région de cette somme d'argent plutôt que de la diviser entre les membres

à la suite de l'annonce de la fermeture de l'usine.

Ce geste, qui servira au développement d'un important projet de développement en soins de santé au Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs (CSSSBC), a été chaleureusement accueilli par la population de la région.



Bruno Lévesque, secrétaire-trésorier et Bernard Poirier, président du Syndicat des travailleurs et travailleuses des pâtes et papier de New Richmond, Carol Morneau, président et Élise Lantagne, directrice de la Fondation Santé Baie-des-Chaleurs, Gérald Arsenault, président et Jean-Philippe Legault, directeur général du Centre de santé et de services sociaux de la Baie-des-Chaleurs.

De bonnes nouvelles chez Molson

En plus d'avoir ratifié à 75 % un nouveau contrat de travail, les travailleurs et les travailleuses de la brasserie Molson de la rue Notre-Dame, à Montréal, ont appris, le 20 février dernier, que la direction de la brasserie se prépare à investir dans l'usine. En effet, Molson a annoncé sa décision de rapatrier la production de bière en canette de son usine de Toronto. Il s'agit d'un investissement de plus de 46 millions de dollars puisque l'usine de Montréal devra être modernisée pour permettre l'ajout d'une chaîne de production.

Il s'agit d'une annonce importante pour les travailleuses et les travailleurs affiliés au Syndicat des Teamsters. En effet, cela confirme que l'usine demeurera en production pendant au moins toute la durée du nouveau contrat de travail.

En ce qui a trait à la nouvelle convention collective, elle prendra fin dans sept ans. Parmi les faits saillants de l'entente, mentionnons notamment des augmentations de salaire de 7,5 % pour la durée du contrat. De plus, des primes de 30 000 \$ seront versées aux travailleurs de 55 ans et plus qui désirent prendre leur retraite au cours des prochaines années. Près de 180 de ceux-ci prendront leur retraite d'ici les douze prochains mois et seront remplacés par autant de travailleurs qui passeront du statut de temporaire à permanent. Au total, c'est plus de 400 travailleurs et travailleuses qui sont admissibles à cette offre d'ici la fin du présent contrat de travail.

Le Monde ouvrier

DEPUIS 1916

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président Michel Arsenault
Secrétaire général Daniel Boyer

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3

Téléphone : 514 383-8000
Télécopie : 514 383-8038

ftq@ftq.qc.ca / Portail FTQ : www.ftq.qc.ca

Rédactrice en chef Isabelle Gareau

Collaboration Carole Clément (DS Montérégie); Bruno Tremblay (CRFTQ Saguenay - Lac-Saint-Jean - Chibougamau-Chapais); Clairandré Cauchy (Métallos); Suzanne Hamel (Fonds de solidarité FTQ); Édith Forbes (ROSEPH); Alexandre Boulerice (SCFP); Mélanie Malenfant (SQEES-298); Mandoline Royer (Statistique Canada); Stéphane Lacroix (Teamsters); Monique Audet, Diane Bélanger, Isabelle Coulombe, Rima Chabaan, Robert Demers,

Jean Dussault, Manon Fournier, Denise Gagnon, Claude Grenier, Jean Laverdière, Lola Le Brasseur, Atim León, Sylvie Lépine, David Maden, Claude Maltais, Bertrand Méthot, Aline Vallières, Catherine Veillette, FTQ.

Conception graphique Anne Brissette

Photos Kiran Ambwani, Clément Allard, Christine Bélanger, Normand Blouin, CRFTQ-Abitibi-Témiscamingue, Martine Doyon, Fonds de solidarité FTQ, Isabelle Gareau, Jean Laverdière, David Maden, Daniel Mallette,

Claude Maltais, Monique Martineau, OQLF, André Pépé Périard, Annie T. Roussel, SCFP.

Illustrations Anne Brissette, SFMM (SCFP)

Abonnement et changement d'adresse mondeouvrier@ftq.qc.ca

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez QuadGraphics

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Kopel

Tirage 49 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0700-8783



La FTQ se dote d'une politique d'achat responsable

Politique d'achat responsable FTQ



C'est dans cette foulée que le 29^e Congrès de la FTQ, qui s'est tenu à l'automne dernier, a résolu d'adopter une politique d'achat responsable et d'encourager ses syndicats affiliés à faire de même. Cela suppose de faire la promotion de l'achat responsable, c'est-à-dire l'achat syndical, régional, québécois, écologique et équitable.

Ce n'est pas d'hier que la FTQ et ses syndicats affiliés s'intéressent à des initiatives de consommation responsable pour favoriser le respect des droits humains, des droits du travail et des normes environnementales. Les campagnes contre les ateliers de misère, pour l'achat syndical ou le commerce équitable auxquelles la FTQ participe activement en sont de bons exemples.

Une telle politique d'achat offre une jonction intéressante d'un ensemble de nos préoccupations pour lutter contre l'exploitation et la misère ainsi que pour améliorer la reconnaissance syndicale. Elle permet d'être conséquents avec nos valeurs lors de nos achats de produits et de services. En favorisant l'achat syndical ou de proximité, nous travaillons également à préserver nos emplois et à améliorer nos pratiques en matière de développement durable.

La politique d'achat responsable est disponible sur le portail FTQ : www.ftq.qc.ca

Pour commander des versions papier, contactez Daniel Martel au service de l'imprimerie de la FTQ, au 514 383-8013.

Les musiciens et les musiciennes de l'OSM en négociation pour un nouveau contrat de travail

Les membres du dernier Conseil général ont eu droit à une surprise le 17 mars alors que quatre musiciens et musiciennes de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) les ont accueillis au son d'un quatuor à cordes.

La Guilde des musiciens et musiciennes du Québec en a profité pour venir expliquer aux membres du Conseil général les enjeux des négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail des 92 musiciens et musiciennes de l'OSM, membres de la Guilde des musiciens et musiciennes, nouvellement affiliée à la FTQ.

Une première offre a été rejetée à l'unanimité par les musiciens en novembre dernier et tout semble bloqué depuis. D'ailleurs, la direction syndicale a dénoncé l'attitude cavalière de l'administration de l'OSM qui, notamment, n'a jamais fait mention des musiciens et musiciennes lors de la conférence de presse annonçant la prochaine saison.

Les principaux points en litige sont entre autres les salaires et la charge de travail. Pour le moment il n'est pas question de moyen de pression, mais cela n'est pas exclu dans un proche avenir. Les travailleurs et les travailleuses souhaitent signer une entente collective avant l'ouverture de la nouvelle salle de spectacle cet automne.



Le président de la Guilde, Luc Fortin, et le président du comité de négociation de l'Association des musiciens de l'Orchestre symphonique de Montréal, Serge Desgagné, en compagnie des musiciens et musiciennes Sophie Dugas, Monique Poitras, Lambert Chen et Gary Russel.

Par contre, la FTQ a apprécié certaines mesures, comme l'accentuation de la lutte à l'évasion fiscale, l'accroissement du nombre de places en garderies, l'augmentation des redevances minières, ainsi que l'annonce du Plan Nord, si ce plan est créateur d'emplois et de richesse et en autant qu'il se fasse dans le respect des populations et de leur environnement.



Le 17 mars, 200 personnes se sont donné rendez-vous devant le Centre des Congrès de Québec où se déroulait la présentation du budget Bachand. Au micro, le président du conseil régional FTQ Québec – Chaudière-Appalaches, Sébastien Boies.



« Le gouvernement libéral dit qu'on n'a pas le choix, que le Québec est dans le rouge, que la population vieillit, qu'il faut couper dans les services, recourir toujours plus au privé, réduire les dépenses sociales, tarifer tous azimuts. C'est FAUX! Des alternatives progressistes existent. Des solutions qui incarnent nos valeurs de solidarité et de partage de la richesse. Mais ce gouvernement n'écoute pas même si 87 % de la population est insatisfaite, même si 250 000 personnes ont signé une pétition pour dire qu'ils sont mécontents. Il s'entête à attaquer le pacte social québécois. Nous lui répondons que l'équité sociale : C'EST UNE QUESTION DE CHOIX! », a déclaré Michel Arsenault en s'adressant à la foule réunie devant les bureaux du premier ministre à Montréal lors de la manifestation du 12 mars.

La réaction de la FTQ au budget fédéral présenté le 22 mars

« Flaherty est allé à la pêche : la population n'est pas dupe, personne ne mordra à l'hameçon »
– Daniel Boyer, secrétaire général de la FTQ

Malgré la marge de manœuvre qui s'est dégagée d'une situation économique plus favorable, le gouvernement Harper a décidé de maintenir le cap sur son plan d'austérité budgétaire.

« Des pinottes pour l'emploi et l'économie, des investissements ridicules dans les secteurs manufacturier et de la forêt, des coupes encore plus sévères pour le secteur public et ses salariés.

Nous comprenons que certaines mesures modestes seront reconduites mais dans l'ensemble, on ne peut que constater que ce budget est sans vision », a déclaré Daniel Boyer.

Les chômeurs et chômeuses continuent de faire les frais de cette orientation, les aînés les plus pauvres se voient offrir des miettes et l'ensemble des retraités sont laissés-pour-compte.

« Le Québec tout entier est encore une fois boudé par ce gouvernement idéologique qui refuse toujours de compenser pour l'harmonisation de la TVQ et de la TPS, privant ainsi les Québécois et les Québécoises de

plus de 2 milliards de dollars », a ajouté le secrétaire général de la FTQ.

La FTQ déplore également que le gouvernement fasse la sourde oreille aux demandes syndicales d'annuler les réductions additionnelles d'impôt des entreprises, alors que le Canada offre déjà des conditions fiscales avantageuses à cet égard.

Forcée de constater que ce gouvernement cherche à entraîner le pays dans une course électorale, la FTQ souhaite que la population du Québec se souvienne de cet entêtement idéologique lors du prochain scrutin.

STATISTIQUE CANADA

Le Recensement de 2011 et l'Enquête nationale auprès des ménages

Le prochain recensement du Canada ainsi que la toute première Enquête nationale auprès des ménages (ENM) se tiendront en mai 2011. Les données recueillies par le recensement et l'ENM sont importantes pour toutes les collectivités et sont essentielles dans la planification des services.

Le questionnaire du recensement : obligatoire

Le questionnaire du recensement est un questionnaire court de 10 questions qui recueille les données démographiques de base tels l'âge, le sexe et la langue maternelle.

Au début du mois de mai, les trousseaux jaunes du recensement seront livrés dans chaque logement au pays. Ces trousseaux contiennent les renseignements nécessaires pour répondre au questionnaire en ligne ou sur papier.

Les questionnaires dûment remplis fourniront de

précieux renseignements dont se servira le gouvernement pour prendre des décisions concernant votre collectivité.

Pour obtenir plus d'information concernant le Recensement de 2011, consultez le site www.recensement2011.gc.ca

L'Enquête nationale auprès des ménages : soyez du nombre!

Par ailleurs, un ménage sur trois sera invité à répondre au questionnaire de la nouvelle Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Les données recueillies par le biais de ce questionnaire fourniront des renseignements qui viendront également appuyer la planification et la mise en œuvre de programmes et de services. Les données de l'ENM seront les seules à dresser un portrait détaillé de l'activité sur le marché du travail.

Si vous recevez l'ENM, répondez au questionnaire en ligne ou sur papier ! Pour

obtenir de plus amples renseignements concernant l'ENM, consultez le site www.enm.statcan.gc.ca

Une décision injustifiable

Rappelons que la FTQ a vivement dénoncé la décision du gouvernement fédéral d'éliminer le formulaire détaillé de recensement obligatoire de Statistique Canada au profit d'une Enquête nationale auprès des ménages (ENM) à participation volontaire, car cela nuira à la quantité et à la qualité des données disponibles sur la population et son évolution au cours du temps. Il s'agit ni plus ni moins d'un affaiblissement de notre capacité collective, comme société, de tenir des débats publics basés sur des faits et non uniquement sur des idéologies. C'est pourquoi la FTQ vous invite fortement à participer à l'Enquête nationale qui remplace le formulaire détaillé de recensement obligatoire.

RENCONTRE ANNUELLE DES MEMBRES DES COMITÉS DE FRANCISATION

« Nous sommes déterminés à ce que le français garde sa place »

PRÉSIDÉE PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FTQ, DANIEL BOYER, EN PRÉSENCE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, LOUISE MARCHAND, LA 19^e RENCONTRE ANNUELLE DES MEMBRES DES COMITÉS DE FRANCISATION QUI A EU LIEU LE 18 MARS 2011 A CONNU UN FRANC SUCCÈS.

« La rencontre annuelle est traditionnellement le moment des bilans. C'est un moment favorable pour se donner un temps d'arrêt et pour prendre un peu de recul face aux activités passées. C'est l'occasion, voire le lieu privilégié d'échanges d'expériences et d'expertises sur la place que doit et peut occuper le français au travail. La rencontre permet aussi d'apprécier et, pour certains et certaines, de découvrir le rôle et le mandat stratégique que l'Office québécois de la langue française détient dans le projet de francisation. En tant que travailleuses et travailleurs syndiqués ou comme membres de comités de francisation, les

participants peuvent mesurer toute l'importance que la Charte de la langue française accorde à leur participation », a affirmé Daniel Boyer.

La présidente-directrice de l'Office, madame Marchand, a pour sa part salué le travail des membres des comités de francisation et rappelé que « franciser tous les milieux de travail est une lourde tâche qui exige beaucoup des principaux partenaires tant pour la réalisation du projet que pour en assurer la pérennité. Les entreprises doivent participer, l'Office doit assurer une action soutenue et les travailleurs et travailleuses doivent assurer leur rôle de

sentinelles au sein des comités de francisation. »

Pour les militantes et les militants réunis à cette occasion, la francisation des milieux de travail, malgré l'importance des acquis, demeure un projet qu'il faut maintenir bien vivant. De plus en plus, le projet doit s'ajuster aux nouvelles réalités du monde du travail et ils doivent sans cesse chercher des voies d'actions susceptibles d'accroître l'efficacité de leurs interventions. Selon les témoignages recueillis lors de la rencontre, le visage des milieux de travail se transforme au rythme de l'évolution démographique. Comme le Québec accueille d'année en année des milliers de personnes qui n'ont pas de connaissance du français et que ces dernières n'ont pas toutes la possibilité d'apprendre le français à leur arrivée, il en résulte que dans plusieurs milieux de travail,

il n'y a pas de langue commune. En dépit des difficultés rencontrées, a dit une militante, « nous sommes déterminés à ce que le français garde sa place ».

En conclusion, le secrétaire général de la FTQ s'est réjoui de l'action et de la ténacité des membres des comités de francisation. Cependant, il a déploré le fait qu'il y a encore trop de

lieux de travail où le projet de francisation fonctionne au ralenti. Encore trop de lieux de travail où les comités de francisation sont inactifs et trop de lieux de travail où le français recule. Dans notre contexte nord-américain, il en appelle à la vigilance car l'inaction est le pire ennemi de la francisation.

Un monde en ébullition en quête de justice sociale !

La FTQ, qui a participé au dernier Conseil général de la Confédération syndicale internationale (CSI) à Bruxelles du 2 au 4 février 2011, a répondu au mot d'ordre de la CSI sur plusieurs fronts. D'abord, par un appui aux réformes démocratiques en Égypte, qui fut précédé d'une manifestation de solidarité envers la Tunisie. Ensuite, par sa participation à la campagne internationale lancée par les Fédérations syndicales internationales (FSI) dans trente pays pour dénoncer les attaques et la violence antisyndicale au Mexique.

Au-delà des réalités de chaque région, les causes de la révolte dans le monde arabo-musulman prennent racine dans un profond sentiment d'injustice face aux dégâts causés par la crise financière et par l'irresponsabilité des dirigeants de ce monde. Chômage, pauvreté, inégalités, corruption, répression des droits humains, réduction des droits syndicaux et sociaux révoltent une population désabusée et privée d'avenir et de liberté.

En ces moments historiques, le mouvement syndical international a exprimé son soutien aux aspirations légitimes des peuples pour plus de démocratie et de justice sociale. Le 17 février, la CSI a envoyé un message clair aux pays du G20 en soulignant le besoin urgent de répondre aux problèmes du chômage et des inégalités qui font le terreau de cette vague de contestation. « De l'emploi et des droits, c'est ce que réclame à juste titre la jeunesse arabe », a déclaré la secrétaire générale de la CSI, Sharan Burrow.

Réactions aux attaques contre les syndicats libres du Mexique

La FTQ s'est aussi mobilisée en réaction aux attaques contre les syndicats libres du Mexique. Des syndicalistes, des étudiants et des militants des droits de la personne ont participé dans plus d'une quarantaine de pays aux Journées mondiales d'action sur le Mexique lancées mondialement le 14 février. Pendant six jours, les syndicats du monde entier se sont rassemblés pour mener des actions, écrire des lettres et se réunir avec des personnalités politiques pour attirer l'attention sur les graves infractions aux droits du travail au Mexique. Les Journées mondiales d'action ont été organisées par la Confédération syndicale internationale (CSI) ainsi que par quatre fédérations syndicales internationales, la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM), la Fédération internationale des ouvriers du transport (FIOT), la Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM) et UNI Global Union.



Le 15 février dernier, la FTQ s'est jointe aux manifestations mondiales pour les droits syndicaux en organisant une manifestation devant le consulat du Mexique à Montréal.



NORMAND BLOUIN

Travaillons TOUJOURS ensemble

TOUJOURS DANS L'ESPRIT DE CRÉER ET DE MAINTENIR UNE CULTURE DE COLLABORATION ENTRE LES MILIEUX DE TRAVAIL SYNDIQUÉS FTQ, LES SYNDICATS ET LES SERVICES SPÉCIALISÉS DE MAIN-D'ŒUVRE POUR PERSONNES HANDICAPÉES (SSMO-PH), L'ÉQUIPE DU PROJET TRAVAILLONS ENSEMBLE A TERMINÉ SA TOURNÉE DE RENCONTRES AVEC LES CONSEILLERS SYNDICAUX ET LES RESPONSABLES DES SECTIONS LOCALES.



C'est par leur entremise qu'il est possible de rejoindre les employeurs, les superviseurs, les responsables des ressources humaines ainsi que les membres des unités syndicales. Ces rencontres ont pour objectif de faire reconnaître, par les employeurs, les compétences professionnelles des personnes handicapées et les inciter à les embaucher et à les maintenir en emploi. Ce travail se fait en étroite collaboration avec les responsables de l'unité syndicale et les SSMO-PH de chacune des régions. Ainsi, quelques initiatives régio-

nales sont déjà en cours, notamment à Hydro-Québec sur la Côte-Nord, Hydro-Québec à Montréal et Rio Tinto Alcan au Saguenay.

En 2011, l'équipe du projet mettra l'emphase sur l'organisation de rencontres régionales tripartites (employeurs, syndicats locaux et SSMO-PH) en vue de consolider les habitudes de collaboration déjà existantes, d'en créer de nouvelles et de constater la faisabilité d'une telle culture de collaboration dans chacune des régions du Québec.

Ce sera aussi l'occasion de résoudre des situations particulières existantes ou

tout simplement d'échanger sur les réalités d'intégration ou de maintien en emploi des personnes handicapées.

Enfin, une Conférence bilan & perspectives est prévue pour l'automne 2011 afin de partager les expériences, les réalisations et le réseautage qui ont été au cœur du projet et pour assurer une continuité dans l'établissement de la culture de collaboration dans les milieux de travail syndiqués FTQ.

Pour en savoir plus, communiquez avec l'équipe du projet: Édith Forbes, Serge Leblanc, Marc Thomas, au 514 858-4412.

Métier: Apprentie menuisière

PLUS DE UN DEMI-MILLION DE MEMBRES, C'EST PLUSIEURS MILLIERS DE CORPS D'EMPLOI DIFFÉRENTS. DES HOMMES ET DES FEMMES QUI TRAVAILLENT DANS DES USINES, DES BUREAUX, DES MAGASINS, DES ENTREPÔTS, DES HÔPITAUX, SUR DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION, DANS LES AIRS, SUR MER, LES DEUX PIEDS SUR TERRE.

DANS CETTE CHRONIQUE, LE MONDE OUVRIER VOUS FAIT DÉCOUVRIR QUELQUES-UNS DE CES MÉTIERS À TRAVERS DES RENCONTRES SUR LE TERRAIN AVEC LEURS ARTISANS.

Déjà toute petite, pendant que la plupart des petites filles de son âge jouaient à la poupée ou à la cachette, Josée St-Gelais rêvait de menuiser, réparer et construire. D'aussi loin qu'elle se rappelle, elle a toujours bricolé. C'est sur des machines à boules faites avec des planches de bois récupérées, des clous et des élastiques qu'elle a fait ses premières armes.

À l'âge où la majorité des jeunes adultes travaillent dans la restauration ou dans

des boutiques, Josée fabriquait son propre gazebo, ainsi que des bancs de quai, faits avec du bois déniché sur des chantiers de construction de maisons en bois rond, qu'elle essayait ensuite de vendre dans son village natal, Saint-Alban. C'est à la dure, dans le bois, sans électricité, avec des restants de chantier, que Josée a appris son métier. «Parce que j'étais une fille, toute petite en plus et à cause de ce que les gens pouvaient penser, je me mettais des barrières moi-même, mais je savais bien au fond de moi que c'était le métier que je voulais faire.»

Josée travaille aujourd'hui chez Aménagement St-Gelais, situé dans le quartier Vanier à Québec. Cette entreprise familiale, qu'elle côtoie depuis qu'elle est toute petite, est spécialisée dans la construction



Le bois que Josée coupe sur le banc de scie servira à préparer les contours des fenêtres de l'immeuble d'aménagement St-Gelais, présentement en rénovation.



Josée installe le bois de préparation pour la finition qui couvrira les façades extérieures de l'immeuble.

et la rénovation résidentielles et commerciales.

Avoir du cœur à l'ouvrage

Rencontrer Josée, c'est une véritable bouffée de fraîcheur. Cette fille, qui n'a pas froid aux yeux et qui trime dur dans un monde d'hommes, a le regard qui pétille quand elle parle de son métier. «Il n'y a jamais de routine. Chaque jour, le travail est différent et il y a de nouveaux défis à relever. C'est un métier qui occupe l'esprit autant que le corps! On ne fait pas d'insomnie quand on travaille comme menuisière.»

«Si c'était à refaire, je recommencerais tout de la même manière!»

Le travail de bureau n'a jamais été une option pour elle. «J'ai essayé de travailler



Parmi les mille et un métiers qu'elle exerce dans le cadre de son travail, Josée teint les planches de bois qui serviront de revêtement pour la bâtisse.

dans un golf à une certaine époque, mais j'avais le tract en me rendant au travail le matin.» Par contre, elle est comme un poisson dans l'eau sur un chantier ou encore dans ses cours de formation professionnelle, où elle est

pratiquement la seule fille dans des classes de quinze à vingt personnes.

Merci à Claude Maltais, conseiller régional FTQ pour la région de Québec et Chaudière-Appalaches, d'avoir rendu cette entrevue possible.



Un travail de ferblantier... Ici, on mesure avant de plier la tôle pour faire le tour des fenêtres.

CHRONIQUE À LA FTQ, TOUT LE MONDE EST IMPORTANT!

Le Monde ouvrier vous présente des portraits de femmes et d'hommes venus d'ailleurs qui parlent une langue commune... la solidarité.

«L'intégration dans un milieu de vie et de travail passe par la langue»

- Thanh Dung Huynh

LE VIÊT NAM, PAYS SECOURÉ PAR UNE LONGUE GUERRE QUI A FAIT PLUS DE DEUX MILLIONS DE VICTIMES PARMI LES CIVILS, EST LE LIEU DE NAISSANCE DE THANH DUNG HUYNH. À LA FIN DE LA GUERRE, IL VIVAIT À HÔ CHI MINH-VILLE, ANCIENNEMENT SAÏGON, CAPITALE DU VIÊT NAM SUD.

Son père, un officier de l'armée qui a combattu pour la défense de la ville, a été emprisonné dans un camp de travaux forcés lors de l'occupation par les Nord-Vietnamiens.

À la fin de la guerre, Thanh, sa sœur et sa mère sont condamnés à vivre des situations très difficiles puisque le père est considéré comme un opposant au régime. La mère de Thanh, qui travaille très dur afin de subvenir aux besoins de toute la famille, ne peut accéder qu'à des emplois précaires et mal payés.

Thanh ne peut pas rendre visite à son père en prison, car celle-ci est située à l'autre bout du pays et le voyage pour s'y rendre est très coûteux. C'est donc la mère de Thanh qui fait ce long voyage, qui peut prendre toute une journée. Les autorités n'accordent aux prisonniers qu'un temps

extrêmement court pour voir leur famille.

La situation et les conditions de vie étant de plus en plus difficiles, la famille de Thanh quitte le Viêt Nam en passant par la Malaisie et ils aboutissent dans un camp de réfugiés. Thanh a alors 19 ans.

Le français, un billet pour la liberté

Thanh a fait ses études en français dans une école tenue par des prêtres franciscains. La connaissance de cette langue lui permet, à lui et à sa famille, de quitter le camp rapidement. Ils choisissent le Canada et arrivent dans la ville de Québec après avoir passé quatre mois dans le camp de réfugiés.

À son arrivée, en 1979, Thanh s'inscrit au Centre d'orientation et de formation des immigrants (COFI) pour perfectionner sa connaissance du français, connaître et apprendre à vivre dans son nouvel environnement.

Soucieux de devenir un meilleur citoyen pour contribuer à sa société d'accueil, Thanh poursuit ses études au cégep puis à l'université.

Ses premières expériences de travail sont des emplois d'été durant la période où il poursuit ses études.

Dès l'été 1987, Thanh commence à travailler chez Postes Canada en tant qu'aide occasionnel; en 1990, il accède à un poste permanent. Rapidement, Thanh a compris l'importance de s'impliquer activement dans la vie syndicale. Il a occupé divers postes au sein de son unité syndicale et de sa section locale. Il a été responsable des droits de la personne, délégué social, membre du comité de finances et assistant du délégué ainsi que représentant local pour le Fonds de solidarité FTQ.

Thanh est un ardent défenseur de l'utilisation du français comme langue de travail:



Thanh Dung Huynh

«L'intégration dans un milieu de vie et de travail passe par la langue (...) La santé de la vie syndicale dépend aussi de notre bonne compréhension mutuelle.»

Pour Thanh, c'est par la solidarité qu'il est possible de maintenir et d'améliorer nos conditions de travail et notre qualité de vie.

«Je souhaite contribuer, à mon tour, à la construction d'un avenir démocratique et respectueux. C'est mon devoir de donner à mon tour pour ce que j'ai reçu.»

Nous souhaitons à Thanh une bonne continuité dans son engagement et ses actions.

Couple de même sexe – Une histoire d'amour

LE COMITÉ DES DROITS DES GLBT (GAIS, LESBIENNES, BISEXUELS ET TRANS) DE LA FTQ S'ASSOCIE À LA FONDATION ÉMERGENCE POUR PROMOUVOIR ET SOULIGNER LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE. LE 17 MAI EST DEVENU LE MOMENT PRIVILÉGIÉ POUR RAPPELER QUE L'HOMOPHOBIE EXISTE TOUJOURS, TANT DANS NOS MILIEUX DE TRAVAIL QUE DANS NOTRE SOCIÉTÉ.

Chaque année, la *Journée internationale contre l'homophobie* est l'occasion d'organiser une campagne de sensibilisation aux réalités de la diversité sexuelle. Cette année, la campagne a pour thème *Couple de même sexe – Une histoire d'amour*.

Comme pour les couples hétérosexuels, ceux de même sexe se forment autour de sentiments amoureux et affectifs. La sexualité fait certes partie de la relation de couple, et souvent c'est elle qui a allumé la flamme. Toutefois, la relation de couple durable ne peut pas se fonder que sur la sexualité.

Les couples de même sexe vivent les mêmes bonheurs et les mêmes difficultés que les couples de sexe différent.

Tous les syndicats affiliés à la FTQ recevront de la documentation contenant des renseignements utiles sur cette thématique.

Le comité des droits des GLBT de la FTQ compte sur votre appui afin de promouvoir

cette journée et de faire connaître les outils disponibles.

Un colloque pour agir contre l'homophobie dans le réseau de l'éducation

Par ailleurs, le comité attire l'attention sur le colloque pour agir contre l'homophobie qui aura lieu les 14 et 15 avril 2011 à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ce colloque a pour objectifs

de sensibiliser les personnes intervenantes du milieu de l'éducation (commissions scolaires et cégeps) à la violence homophobe et à ses impacts sur la réussite et le décrochage scolaires des jeunes. Combattre l'homophobie doit être l'affaire de toutes et de tous. Le comité des droits des GLBT de la FTQ vous invite à consulter le site Internet: **www.homophobie2011.org** pour en savoir plus. Merci!



Travail et dépendances: des liens sont établis

DE NOMBREUSES RECHERCHES À TRAVERS LE MONDE DÉMONTRENT DES LIENS ENTRE L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE. IL EST TEMPS POUR LES SYNDICATS DE PASSER À L'ACTION POUR FAIRE DE LA PRÉVENTION. «DE FAÇON PARITAIRE, ON DEVRAIT ÊTRE EN MESURE D'IDENTIFIER LES SITUATIONS À RISQUE. IL FAUT EN PARLER AUX COMITÉS DE SANTÉ-SÉCURITÉ POUR DÉVELOPPER DES STRATÉGIES ET AMÉLIORER LES CONTEXTES DE TRAVAIL.»

C'est ce qu'ont conclu Marie-France Maranda et Jean-Simon Deslauriers, de l'Université Laval, au terme de la conférence midi organisée par le comité FTQ sur l'alcoolisme, les toxicomanies et les autres dépendances, durant le Congrès de la FTQ de l'automne dernier.

Leur étude pose deux postulats importants: 1. l'organisation du travail peut présenter des situations à risque sur le plan de la santé mentale; 2. l'alcool, les drogues et les médicaments psychotropes sont des moyens de défense pour se protéger ou éviter des émotions pénibles.

Se bâtir une carapace

«Tant qu'on n'a pas vécu des problèmes très graves, on peut avoir tendance à nier la carapace bâtie en consommant pour échapper à la souffrance sans se demander jusqu'à quel point cette carapace contribue à perpétuer nos problèmes en milieu de travail», a dit Marie-France Maranda.

L'étude constate que l'alcool peut, par exemple, être utilisé pour se donner un peu d'assurance, pour camoufler sa timidité. Contre le stress, l'anxiété, pour mieux s'adapter, performer, dormir, pour durer et endurer... l'alcool, les drogues et les médicaments peuvent être vus comme des moyens de s'intégrer et de se maintenir au travail.

«L'alcool est omniprésent, a mentionné Jean-Simon Deslauriers. Mais je crois qu'il y a un travail à faire au plan syndical pour amener les gens à prendre conscience que la consommation de

médicaments peut devenir problématique.»

Marie-France Maranda en rajoute. «Dans les milieux de travail, on devrait être en mesure d'identifier les situations à risque, les employeurs et les syndicats ensemble.»

La consommation fait donc partie des stratégies de défense. Mais il faut passer en mode action et prévention. «Il faut en parler aux comités SST, développer des orientations et des stratégies, arriver de façon paritaire avec des outils pour améliorer les contextes de travail.»

Partout dans le monde, les recherches le démontrent. Les preuves ne sont plus à faire. Mais comme ces questions demeurent taboues, l'information et la formation sont marginales pour le corps médical et les gestionnaires.

Nous pouvons jouer un rôle et nous aurons l'occasion de discuter de ces questions lors des activités organisées par la FTQ dans les prochaines années.



Marie-France Maranda et Jean-Simon Deslauriers, de l'Université Laval



CHRISTINE BELANGER

COLLOQUE DES DÉLÉGUÉS SOCIAUX DU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN – CHIBOUGAMAU-CHAPAIS Un événement réussi!

C'est sur le thème *Arrosez les fleurs, pas les mauvaises herbes* que s'est déroulé, les 17 et 18 février dernier, le colloque des délégués sociaux et déléguées sociales du Saguenay – Lac-Saint-Jean – Chibougamau-Chapais.

Cette rencontre, empreinte d'empathie, d'amitié et d'entraide au sein d'un réseau dynamique et fier comme sa région, a été l'occasion de parler de courage et du travail important réalisé par les déléguées sociales et les délégués sociaux depuis la crise dans l'industrie du bois, si difficile pour la région.

Le psychologue Jean Paré a donné une conférence sur les multiples visages du courage. Le colloque a aussi été l'occasion de parler du projet «Travaillons ensemble», mis en place par la FTQ, le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH) et les employeurs, qui vise à créer une synergie afin d'intégrer et de maintenir les personnes handicapées en emploi. C'est avec humour et réalisme que les responsables du projet, Serge Leblanc et Marc Thomas, parcourent le Québec pour rencontrer les délégués, syndicats et employeurs afin d'expliquer les buts et objectifs de ce programme.

Dominique Poirier a rendu un témoignage très émouvant du sinistre dont elle a été victime et du coup de main précieux qu'elle a reçu des bénévoles de la Croix-Rouge. La conseillère Liane Corneau a quant à elle témoigné de l'aide qu'elle a reçue du réseau des délégués sociaux et des déléguées sociales dans une période difficile de sa vie.

Une mise en scène de théâtre-forum a été présentée aux délégués et déléguées. Ce modèle de théâtre, tout à fait original, amène les personnes participantes à discuter et à proposer des solutions sur des problématiques particulières dans leur milieu de travail.

Un témoignage bouleversant

L'auteure Marie-Paule McInnis a offert aux personnes présentes un moment d'émotion très émouvant lors de la deuxième journée du colloque en présentant le récit de son livre «La survivante». Un pur moment de sincérité, d'amour et de partage rendu avec toute l'émotivité qu'implique la perte de deux enfants en bas âge à la suite de circonstances tragiques. Un exemple de courage éloquent que les participants et les participantes ont grandement apprécié. Enfin, ce sont les allocutions de Jean-Marc Crevier, représentant régional FTQ, et de Daniel Boyer, nouveau secrétaire général de la FTQ, qui ont clôturé ce colloque fort réussi.

Merci à Brigitte Bergeron qui a coordonné ce colloque de main de maître!

8 MARS 2011

De l'effervescence un peu partout!

LE 100^e ANNIVERSAIRE DE LA CÉLÉBRATION DU 8 MARS A SUSCITÉ UNE RECRUESCENCE D'INTÉRÊT, ET SURTOUT PAS MAL D'ACTION, UN PEU PARTOUT DANS LE MONDE.



PHOTOS ANDRÉ PÉRIARD

À l'origine de la *Journée internationale des femmes* se trouvent des luttes pour revendiquer des droits, que ce soit de meilleures conditions de travail dans les *sweatshops* ou le droit de vote pour les femmes. Les attaques constantes à l'encontre des femmes et les reculs économiques, sociaux ou politiques qu'elles subissent depuis quelques années ravivent la pertinence du 8 mars et des revendications des femmes au Québec comme ailleurs au Canada et dans le monde.

D'ailleurs, la Confédération syndicale internationale (CSI) en a profité pour publier un nouveau rapport, *Vivre dans l'insécurité économique: les femmes et le travail précaire*, qui traite des effets de plus en plus présents des crises économique et financière sur les femmes.

Pour sa part, le Collectif 8 mars au Québec, dont fait partie la FTQ, a martelé l'importance de contrer la fragilisation grandissante de

nos droits et de nos acquis avec la thématique *Toujours en action pour le respect de nos droits*.

Une activité nationale à Montréal

Le Collectif 8 mars a également organisé un *lunch-in* au Complexe Desjardins auquel étaient conviés les militantes et leurs alliés afin de dénoncer la taxe santé du gouvernement Charest. Le secrétaire général, Daniel Boyer, de même que les vice-présidentes représentant les femmes de la FTQ, Louise Mercier et Monique Côté, étaient du nombre.

La taxe santé, de 25 \$ en 2010 et de 100 \$ en 2011, sera portée à 200 \$ en 2012. Elle touche plus durement les personnes pauvres et à revenus modestes, et les femmes de façon disproportionnée parce qu'elles sont globalement plus pauvres que les hommes.

Et dans les régions

Les conseils régionaux FTQ ont également organisé diverses activités pour

rassembler leurs membres et souligner l'événement: brunch ou dîner-conférence, 5 à 7 avec projection de film thématique, vins et fromages avec conférencière, souper rencontre avec remise de prix reconnaissance, activité en chansons, etc.

Ces activités ont été l'occasion d'échanger sur le militantisme au féminin, les femmes dans des emplois traditionnellement masculins, le droit à l'égalité pour les femmes, la retraite, l'histoire des luttes des femmes dans le monde syndical, etc.

Le service de la condition féminine de la FTQ a aussi produit un numéro spécial du bulletin *NouvElles* et la vice-présidente Louise Mercier a contribué au cahier spécial du *Devoir* pour le 8 mars.

Ce 8 mars a eu une belle couverture médiatique soulignant l'importance des luttes passées et actuelles pour concrétiser davantage le droit des femmes à l'égalité.

Bravo!



Une partie de la délégation FTQ à l'activité du 8 mars à Montréal.

RÉGIMES DE RETRAITE / SUITE DE LA PAGE 1

Le 16 mars dernier, les membres du Conseil général de la FTQ votaient à l'unanimité un plan d'action pour donner un nouveau souffle à cette campagne (actions de visibilité, sensibilisation auprès des députés, recherche de nouveaux appuis).

Un peu de vocabulaire

Pour être à même de comprendre et d'expliquer les enjeux de cette campagne, il faut maîtriser un vocabulaire qui n'est pas toujours facile. Essayons de débroussailler...

Le **RPD** est un régime qui promet de payer une rente à la retraite dont les montants sont connus d'avance. Dans ce cas, la caisse de retraite prend les risques de rendement et de longévité, mais promet le versement des prestations déterminées. S'il y a déficit de la caisse, c'est l'employeur qui comble le déficit... à moins que l'entreprise ne déclare faillite.

Lors de la crise financière de 2008, plusieurs RPD ont connu de gros déficits et plusieurs employeurs sont encore à combler les déficits. Une fois les caisses à flot, certains de ces derniers seront tentés de mettre fin à ces régimes pour les transformer en RCD, beaucoup moins risqués pour eux.

Le **RCD** est un régime où, tout comme les REÉR et autres régimes projetés récemment sur la place publique (régimes d'épargne volontaire du budget Bachand au provincial et proposition de Flaherty au fédéral, suggestion de Claude Castonguay, etc.) ce sont les bénéficiaires qui assument seuls les risques de la fluctuation des marchés et de longévité. Les prestations dépendent des bénéfices ou des pertes d'investissement. Ce n'est donc qu'au moment de la retraite qu'il est possible de connaître les montants des prestations, selon ce qui aura été accumulé au fil des ans et selon une conjoncture financière qui est marquée par l'incertitude.

Un RCD vous permet également de retirer à la fin les sommes investies, sans acheter de rente. Mais là, il s'agit d'une véritable boule de cristal: aurez-vous suffisamment d'argent pour le reste de votre vie ???

Bonifier le RRQ: pourquoi?

Les RPD et les RCD peuvent donc être mis à mal à des degrés différents, et c'est pourquoi il est si important de bonifier le régime public et universel qu'est le RRQ.

Le RRQ est un régime d'assurance public et obligatoire. Il est financé par les cotisations des travailleurs et travailleuses et des employeurs du Québec et il offre aux personnes qui travaillent ou qui ont déjà travaillé au Québec ainsi qu'à leurs proches, une protection financière de base lors de la retraite, entièrement indexée au coût de la vie.

Le RRQ se situe parmi les régimes dont les frais de gestion sont les plus bas, et son rendement annuel moyen est de 8,6 % depuis sa création. Dur à battre!

En principe, l'avenir du régime est assuré grâce aux dispositions législatives mais la situation actuelle commande une réforme importante du régime si on veut assurer la sécurité à la retraite pour les générations présentes et futures.

En juin prochain, le ministre canadien des Finances réunira les ministres des Finances de chaque province. À l'ordre du jour: l'amélioration du RRQ et de son pendant canadien, le Régime des pensions du Canada (RPC).

Faisons-nous entendre

Écrivez quelques lignes pour signifier votre appui à la campagne retraite de la FTQ à:

Jim Flaherty, ministre des Finances
Gouvernement du Canada, flaherty.j@parl.gc.ca

Raymond Bachand, ministre des Finances
ministre@finances.gouv.qc.ca

Julie Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre@mess.gouv.qc.ca

Visitez le site de la campagne:

www.ftq.qc.ca/campagneretraite

LES ENJEUX DE LA CAMPAGNE FTQ

- ▼ Doubler la rente du RRQ de 25 % à 50 % des revenus moyens de travail.
- ▼ Augmenter le revenu de 2011 sur lequel on peut cotiser de 48 300 \$ à 64 000 \$.
- ▼ Hausser l'exemption sur laquelle aucune cotisation n'est prélevée de 3 500 \$ à 7 000 \$.

L'amélioration du RRQ permettra d'augmenter la partie sécuritaire et indexée des revenus de retraite. C'est un régime qui garantit une rente à coût très raisonnable et qui s'ajoutera, s'il y a lieu, à vos prestations acquises dans les RPD, RCD ou REÉR.

À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, MARS-AVRIL 2011

Le 28 avril, Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail

CETTE ANNÉE ENCORE, LA FTQ VOUS INVITE À COMMÉMORER LA MÉMOIRE DES PERSONNES DÉCÉDÉES DES SUITES DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES. EN 2010, C'EST 213 TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS QUÉBÉCOIS QUI ONT PERDU LA VIE À CAUSE DU TRAVAIL. IL S'AGIT D'UNE AUGMENTATION IMPORTANTE, PLUS DE 15%, PAR RAPPORT AUX 185 DÉCÈS ENREGISTRÉS EN 2009.

L'an dernier, c'est une fois de plus dans le secteur du bâtiment et des travaux publics que l'on retrouve le plus grand nombre de décès, soit 52. Au deuxième rang, le secteur des mines et des carrières enregistre 27 décès. Il est important de souligner que la presque totalité des

décès accidentels enregistrés dans le secteur minier québécois se retrouve chez des employeurs où les syndicats sont absents. À titre d'exemple, chez l'employeur Agnico-Eagle, on dénombre six décès accidentels entre février 2004 et mars 2011. Le nombre de décès démontre de manière frappante l'urgence d'agir en prévention, en particulier dans ces deux secteurs, mais aussi dans les autres.

Pour la première fois, la CSD, la CSN et la FTQ souligneront conjointement en 2011 le *Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail*. Les trois centrales se sont unies pour organiser des activités communes qui se dérouleront dans les milieux de travail de l'ensemble des régions du Québec et dans les rues de Montréal.

Le port d'un **ruban noir** sera encouragé dans l'ensemble des lieux de travail

représentés par les trois centrales et un **journal inter-syndical** a été produit afin de faire le triste bilan des conséquences du laisser-aller en prévention. Pour les syndicats affiliés à la FTQ, le ruban noir et le journal seront disponibles auprès des conseils régionaux.

De plus, une **minute de silence** à la mémoire des personnes décédées sera observée à 10 h. Nous réutiliserons, dans des endroits offrant une grande visibilité, les larges **bannières** qui dénoncent le nombre de morts au travail et qui ont été distribuées l'an dernier aux conseils régionaux.

Une **marche funèbre** en direction des bureaux de la ministre québécoise du Travail est également prévue pour réclamer, encore une fois, que les outils prévus à la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* soient enfin mis à la disposition de tous les travailleurs et travailleuses

du Québec. Le rassemblement précédant la marche funèbre est prévu à 7 h et le départ aura lieu à 8 h dans le stationnement du centre commercial Place Versailles. Prévoyez utiliser le transport en commun (station de métro Radisson) pour vous y rendre, car les places de stationnement dans le secteur sont peu nombreuses et, à la Place Versailles, elles sont surveillées par la sécurité du centre commercial.

Il est très important de noter que, puisqu'il s'agit d'une marche funèbre, aucun drapeau, affiche, bannière, ballon ou autre ne seront tolérés.

Sixième décès en sept ans à la mine Agnico-Eagle en Abitibi

LE TRAVAILLEUR JEAN-YVES DUNN EST DÉCÉDÉ MERCREDI LE 2 MARS, ÉCRASÉ SOUS UNE CHARGEUSE, À LA MINE LARONDE, OPÉRÉE PAR LA COMPAGNIE AGNICO-EAGLE EN ABITIBI. LES MÉTALLOS ET L'ENSEMBLE DES CONFRÈRES ET DES CONSOEURS DE LA FTQ TIENNENT À OFFRIR LEURS CONDOLÉANCES AUX COLLÈGUES, À LA FAMILLE ET AUX PROCHES DE M. DUNN.



CONSEIL RÉGIONAL FTQ ABITIBI

Ce triste accident de travail ravive les doutes quant à la sécurité dans les mines non syndiquées. Depuis 2004, six travailleurs sont décédés dans les mines opérées par Agnico-Eagle en Abitibi. Cela porte le nombre de décès survenus depuis 2008 au Québec à huit, dont sept en Abitibi dans des mines non syndiquées. « C'est certain qu'il faudra attendre le rapport de la CSST pour comprendre en détail ce qui a causé la mort de Jean-Yves Dunn. Mais les chiffres sur les décès de travailleurs dans les mines non syndiquées sont pour le moins troublants », affirme le directeur québécois du Syndicat des Métallos, Daniel Roy.

Grâce à l'apport des syndicats à la prévention, que ce soit directement dans les milieux de travail ou par le biais de l'association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur minier, le volume d'accidents de travail tend à diminuer depuis la fin des années 1980, passant de 1400 accidents indemnisés en 1989 à 114 en 2009. Mais ces données encourageantes ne sauraient masquer le nombre de décès encore trop important.

« Avoir un syndicat dans une mine, c'est s'assurer qu'on réunit tous les outils dans une même boîte pour faire de la prévention et veiller à ce que les procédures les plus sécuritaires soient appliquées. C'est se donner les moyens de faire respecter les règles », fait valoir Daniel Roy.

Les Métallos représentent la majeure partie des mineurs syndiqués au Québec. « Le Syndicat des Métallos, c'est la voix des mineurs au Québec. Nous avons développé une expertise importante en matière de prévention. Si des mineurs, dans des mines non syndiquées, font appel à nous, nous serons là pour les aider », affirme le coordonnateur régional des Métallos pour la région du Nord-Ouest du Québec, Donald Noël.

Ne les oublions pas

28 avril

Journée internationale
de commémoration
des travailleuses et
des travailleurs morts
ou blessés au travail



Une minute de silence
pour que leur souvenir
nous aide à améliorer
la santé et la sécurité au travail



Une première manche gagnée... une lutte à poursuivre!

LE 2 NOVEMBRE DERNIER, APRÈS PRÈS DE DEUX ANS DE SAGA JUDICIAIRE, LA SECTION LOCALE 1991P DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE (TUAC) A GAGNÉ UNE BATAILLE IMPORTANTE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL.



Marguerite Noël, déléguée syndicale en santé et sécurité du travail.

Marguerite Noël est déléguée syndicale en santé et sécurité du travail dans un abattoir de porcs de la région de Yamachiche. Cette entreprise fonctionne sous différents noms, dont ceux de Lucyporc et de Transformation B.F.L. Marguerite travaille à l'emballage depuis une vingtaine d'années et, depuis 2007, elle est appelée, en tant que déléguée, à faire l'inspection des lieux de travail de façon régulière pour assurer la prévention en matière de santé et sécurité du travail. Nous avons rencontré le représentant syndical de la section locale 1991P des TUAC, Claude Gagné, pour qu'il nous raconte la petite histoire de cette grande bataille.

Rappel des faits

Cette histoire a commencé en 2009. Avec l'aide de son représentant syndical, Claude Gagné, Marguerite Noël dépose une première plainte à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Des problématiques majeures

La première plainte concerne les crochets qui roulent sur des rails pour tenir et transporter la viande dans l'usine et qui ont déjà causé plusieurs accidents de travail en tombant sur la tête de travailleurs et de travailleuses. Ces crochets, qui pèsent à eux seuls de 20 à 25 livres, transportent des carcasses et des fesses de porcs.

L'autre problématique soulevée à la CSST concerne l'absence de toilette pour femmes dans la partie de l'usine où on reçoit les porcs et où on commence à les vider. Pourtant, trois femmes y travaillent.

Un inspecteur de la CSST est dépêché sur les lieux de travail, constate certaines anomalies, dont l'absence

de toilette pour femmes et confirme que des accidents de travail sont survenus à cause des crochets sur rails. À la suite de visites subséquentes, il estime que les correctifs exigés dans ses rapports ont été apportés.

En 2010, la CSST rend une décision à la suite d'une révision administrative dans laquelle elle confirme les décisions rendues par l'inspecteur et conclut que « les correctifs relatifs à l'organisation du travail au poste de décrochage de fesses de porcs et aux réfrigérateurs 125A et 125B sont effectués. (...) Que les mesures prises par l'employeur pour s'assurer de la permanence du correctif au poste de décrochage de fesses de porcs sont complétées. Elle estime que l'inspecteur était justifié de conclure que les correctifs requis dans ses décisions antérieures ont été effectués. »

Des inspections douteuses

Pourtant, lors de ses visites à l'usine, l'inspecteur a omis de visiter l'ensemble des lieux de travail dont il était question dans les plaintes.

Le 19 mai 2010, le syndicat dépose donc une requête à la Commission des lésions professionnelles par laquelle il conteste la décision de la CSST rendue à la suite de cette révision administrative.

Une audience se tient à Trois-Rivières en octobre 2010.

Une décision claire en faveur du syndicat

Dans sa décision¹, rendue le 2 novembre 2010, le juge administratif, René Napert, accueille la requête du syndicat, infirme la décision de la CSST et déclare que l'inspecteur de la CSST « n'était pas justifié

de conclure que les correctifs requis dans ses décisions du 17 mars, 19 mars et 1^{er} avril 2010 étaient effectués ».

Il ordonne donc à l'employeur de remédier à la situation, dans un délai de 90 jours, en rendant les lieux de travail sécuritaires et en éliminant les risques pouvant affecter la santé et la sécurité des travailleurs.

Pour ce qui est du dossier des toilettes, le juge déclare que « l'inspecteur ne pouvait conclure que la situation relative aux toilettes était corrigée ». Le juge retourne le dossier à la CSST « pour qu'un inspecteur s'assure, dans un délai de 60 jours, de la conformité de la ventilation, vers l'extérieur de l'établissement, de la salle de toilette des femmes du secteur abattage et, le cas échéant, pour qu'il émette les avis de correction appropriés à l'employeur ».

Définir les rôles des inspecteurs

Pour Claude Gagné, cette décision d'un tribunal administratif en inspection est exceptionnelle, car elle définit les rôles de l'inspecteur. « En 30 ans de métier, c'est la plus belle et peut-être l'unique décision que je lis qui définit les rôles des inspecteurs. La décision précise à quoi sert l'inspecteur. Il nomme les articles de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) qui spécifient les fonctions et donne une interprétation claire du rôle de l'inspecteur », se réjouit Claude Gagné.

Au point 82 de sa décision, le juge précise en effet que « Ils [les inspecteurs] interviennent principalement pour s'assurer de la conformité des normes dans les établissements pour trancher des litiges opposant les travailleurs à leur employeur comme en l'espèce, pour décider de la légalité d'un droit de refus, pour enquêter sur des accidents survenus au travail. »

Une question de respect

Après près de deux ans de bataille juridique, une dizaine d'accidents de travail plus tard et plusieurs écrits de la part de la déléguée Marguerite Noël, cette décision redonne un peu de respect au rôle du délégué syndical. D'ailleurs, dans sa décision, le juge «... s'explique mal que, depuis ses décisions, l'inspecteur n'ait pas donné suite aux

différentes dénonciations des travailleurs de l'établissement qui lui demandaient d'intervenir parce que la situation n'était pas corrigée ».

Une lutte qui se poursuit

Tout n'est pas réglé, mais il y a un travail de recherche de solution d'entamé, ce qui représente un pas important de fait. Un nouvel inspecteur est maintenant nommé au dossier et a, entre les mains,

une décision claire du juge administratif.

« Notre travail de représentant est de faire de la formation, de l'éducation, de la pédagogie, d'assurer un suivi auprès de nos délégués et de leur donner le pouvoir de faire les choses. Des fois, comme dans ce dossier, ça donne des résultats et ça devient la victoire des travailleurs et des travailleuses », conclut Claude Gagné.

Qu'on se le dise

L'assignation temporaire : des employeurs gèrent... leur bilan financier

C'est bien connu, de nombreux gestionnaires d'entreprises sont davantage préoccupés par la réduction des coûts des lésions professionnelles que par la réduction des lésions elles-mêmes. La mise en place d'un programme d'assignation temporaire en est un bel exemple : elle vient améliorer artificiellement leur bilan et, de ce fait, réduire leurs coûts.

Il y a quelques années, les employeurs proclamaient sur toutes les tribunes que les programmes d'assignation temporaire visaient notre bien; ils tentaient de nous convaincre de leur bien-fondé. Aujourd'hui, ils ne se cachent même plus. L'unique but visé par l'implantation de tels programmes est la réduction des coûts. À preuve, on n'a qu'à consulter les communiqués récemment émis par le Conseil du patronat du Québec.

Le mode d'opération est très simple. Puisque la cotisation de l'employeur est calculée en fonction du nombre et de la gravité des accidents rapportés, il s'agit alors d'agir pour abaisser l'une ou l'autre de ces données. En assignant temporairement une personne accidentée dans les 72 heures qui suivent l'accident, l'employeur n'a même pas à rapporter l'accident à la CSST. Ce faisant, le nombre d'accidents servant à calculer la cotisation est réduit et par ricochet, la cotisation aussi. De plus, lorsque l'employeur procède à l'assignation après la période de grâce, il réduit alors les montants d'indemnité de remplacement du revenu versés et, par le fait même, la gravité de la lésion ainsi que sa cotisation.

À la FTQ, nous croyons qu'une bonne part de la réduction du nombre de lésions professionnelles enregistrées à la CSST est due aux efforts de prévention réalisés suite aux pressions syndicales dans les milieux de travail. Une autre part, artificielle et difficilement quantifiable mais sûrement importante, est la conséquence du camouflage généré par les programmes d'assignation temporaire.

Certains pensent que la FTQ est contre les assignations temporaires. Nous sommes au contraire plutôt favorables, mais seulement dans le cadre d'un programme de réadaptation. Ce n'est pas le fruit du hasard si les dispositions ayant trait aux assignations temporaires de la LATMP se retrouvent dans le chapitre traitant de la réadaptation.

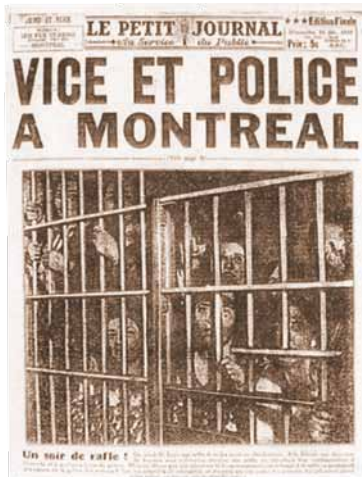
Nous croyons que l'assignation temporaire d'une victime de lésions professionnelles ne devrait pas se faire à la légère. Elle devrait plutôt trouver son origine dans les besoins de la personne accidentée et non pas être utilisée dans le but de réduire fictivement les coûts.

1. CLP, dossiers 410665-04-1005 et 418345-04-1008



FIGURE DU MOUVEMENT OUVRIER: HENRI GAGNON (1913-1988) Syndicaliste, homme de gauche et... chasseur de barbottes!

Montréal, le 27 octobre 1946. - C'est le brouhaha au coin des rues St-Denis et Mont-Royal. Une quinzaine de taxis de la flotte « Vétérans » bloquent la circulation pendant que quelques « bouscouilloux »¹ de l'Union des marins canadiens aident trois familles de vétérans à aménager illégalement au 4509, rue St-Denis, qui abritait jusqu'alors une « barbotte », une maison de jeu clandestine comme il en florissait alors à Montréal, la « Ville ouverte » à tous les vices!



C'était la « belle époque » d'Harry Davis, le « Roi des gamblers », et de « Marcel les-dents-en-or », le tenancier du plus gros bordel situé au 312, rue Ontario Est. Dans les années quarante, plus de 248 adresses où se pratique le jeu illégal sont connues des autorités, dont 92 figurent dans le bottin municipal sous le couvert de salons de barbiers, de salles de billard, de marchands de tabac ou de clubs privés... Il existe même des « barbottes volantes » pour déjouer les empêcheurs de tourner en rond!

Trois jours avant l'opération de la rue St-Denis, c'était un scénario semblable dans une autre maison de jeu clandestine établie au 2054, rue McGill, puis d'une autre, au 5139, boulevard Décarie. Un coup d'éclat: le 7 novembre c'est l'occupation illégale par 18 familles (80 personnes, dont 45 enfants) des baraquements militaires de l'Île Ste-Hélène.

La chasse aux barbottes!

À la tête de ses troupes, un vigoureux jeune homme, fraîchement démobilisé, drapé dans un imperméable beige et encore coiffé de son

béret militaire: c'est Henri Gagnon, le dirigeant de la Ligue des vétérans sans logis.

La situation du logement est critique à Montréal. Attirés par une industrie stimulée par la guerre, ce sont plus de 65 000 hommes et femmes venus des campagnes qui s'y entassent littéralement: 40 % des logements sont habités par plus d'une famille.

Quelque 1 400 familles logent dans des entrepôts. On voit jusqu'à dix familles se partager une maison de dix pièces avec une seule salle de bain.

Certains propriétaires en profitent. Le prix des loyers grimpe en flèche et l'on doit souvent « acheter sa clé » jusqu'à 200 \$, ou encore acheter les vieux meubles fournis pour un loyer de 40 \$ par mois.

Mais au retour des vétérans, combattants et prisonniers, la pénurie vire à la crise. Ce sont plus de 50 000 logements qu'il faudra construire avant 1950! Mais que faire entretemps?

La Ligue des vétérans sans logis

Électricien de métier, Henri Gagnon a servi comme instructeur durant la Seconde Guerre. Militant communiste, il est bien aguerri pour devenir l'âme dirigeante de la Ligue. Bernard Vallée, du Collectif l'Autre Montréal, nous trace le portrait suivant de la Ligue des vétérans sans logis:

« La Ligue va mener un mouvement de pression au moyen d'actions originales, qui recevront l'appui de l'opinion publique qui préfère voir des immeubles occupés par des sans-logis plutôt que des tripots clandestins.

« Au départ, les anciens combattants choisissent d'occuper des maisons de jeu clandestines (barbottes) pour souligner l'immoralité de certains propriétaires qui préfèrent consacrer leurs propriétés aux jeux de hasard et aux paris illégaux plutôt qu'à les offrir aux « héros de la guerre ».

« Les vétérans ont entre leurs mains un puissant outil de négociation avec les autorités: les registres qu'ils ont découverts sur les lieux, potentiellement incriminants pour certaines personnalités en vue. Pour démontrer leur honnêteté et leur désir de régulariser au plus vite leur situation, les squatters s'entendent avec les compagnies d'énergie pour

acquitter les frais de consommation d'électricité ou de gaz. Ils se déclarent prêts à payer de justes loyers si on leur accorde les logements auxquels ils ont droit.

« Le mouvement prenant de l'ampleur, les nouvelles familles en quête d'un toit vont occuper l'hôpital militaire désaffecté de Jacques-Cartier et les baraques militaires de l'Île Ste-Hélène et de Longueuil.

« Bien que le premier ministre Duplessis dénonce un « complot communiste international » et menace d'appliquer la « loi du cadenas » aux squatters, les autorités et la police municipales n'affronteront pas directement les occupants. Certains politiciens dénoncent même l'expulsion par la GRC, la mitrailleuse à la main, des familles occupant les baraquements de l'Île Ste-Hélène à l'été 1947. »

Henri Gagnon, 50 ans d'engagement social et politique

Plusieurs se rappellent encore d'Henri Gagnon à la FTQ. En 1968, il fut élu président du local 568 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, et siégea peu après comme vice-président du Conseil du travail de Montréal, dont il anima le Comité de l'action sociale et politique.



Henri Gagnon, vers 1961, avec l'épinglette du tout nouveau NPD au revers de son veston.

Il y aurait tout un livre à écrire sur Henri Gagnon. Ses archives ont été déposées à l'UQAM. La notice biographique qui accompagne la description du fonds d'archives est plus que captivante:

« Henri Gagnon est né à Montréal en 1913. Après huit ans d'étude, il quitte l'école pour devenir apprenti-électricien. Au début des années 1930, dans le cadre du plan Vautrin du gouvernement provincial, il tente de s'établir en Abitibi comme colon. Il y



Le Village des pauvres de Québec. Bâties sur les plaines d'Abraham derrière le Manège militaire, une quarantaine de baraques servent d'abord comme camp pour quelque 800 prisonniers de guerre. Confrontée à une grave crise du logement au sortir des hostilités, la Ville de Québec y loue du gouvernement fédéral une vingtaine de baraques qui seront surnommées « le village des pauvres », ou encore le « faubourg de la misère ». Les derniers occupants furent évincés en mai 1951.

séjourne 6 mois puis revient à Montréal où il commence à militer pour le Parti communiste du Canada. De 1936 à 1937, il met en place à Montréal la V^e section du Parti communiste. De 1937 à 1941, il préside les activités de la Fédération des jeunes travailleurs tout en étant responsable de l'organisation de la Ligue des jeunes communistes de 1938 à 1941.

« En 1942, il s'engage volontairement dans l'armée canadienne et à son retour, organise et préside le travail de la Ligue des vétérans sans logis de 1946 à 1947. En 1947, des divergences d'opinions au sein du Parti communiste devenu le Parti ouvrier-progressiste entraînent l'expulsion de plusieurs membres francophones, dont Henri Gagnon. En 1948, le groupe Gagnon fonde la Ligue d'action ouvrière, la Ligue pour la paix et la démocratie puis en 1949, le Parti communiste du Canada français. Entre 1950 et 1960, Henri Gagnon assure la direction de l'Université ouvrière de Montréal. (...) En 1956, il réintègre le Parti ouvrier-progressiste pour quelques mois.

« Au début des années 1960, il participe à l'organisation du Nouveau Parti démocratique du Québec et plus tard, du Parti socialiste du Québec dont il sera le vice-président en 1968. »

Henri sera un prolifique auteur de plusieurs brochures et volumes et se consacra à l'éducation populaire en vulgarisant plusieurs analyses de l'économie moderne. Il y en a sûrement parmi nous qui se souviennent des soirées de formation dans les locaux du Centre de formation populaire, à l'étage au-dessus de la célèbre taverne Méthot, angle St-Denis et Ontario.



Exécutif national du Parti ouvrier-progressiste. Henri Gagnon est le premier à gauche dans la première rangée. Derrière, troisième à partir de la droite, le confrère Willie Fortin, des Travailleurs unis des salaisons, militant actif au CTM et à la FUIQ.

Et pour la fin de l'histoire...

Suite à l'action de la Ligue, la Ville de Montréal a mené une enquête sur les logements inoccupés et le gouvernement fédéral a menacé d'exproprier tout logement qui ne serait pas loué ou vendu au bout de trois jours. Le contrôle des loyers du temps de guerre fut prolongé jusqu'en 1951.

Mais le plus visible, c'est le parc de maisons du programme de construction de logements de *Wartime Housing Ltd.*, qui deviendra la SCHL: des milliers de maisonnettes à toit à deux versants, souvent peintes en blanc et vert, qu'on appela longtemps des « maisons de vétérans », ou encore de petits immeubles collectifs, comme dans le complexe Benny Farm du quartier Notre-Dame-de-Grâce.

Enfin, une suggestion de lecture, le dernier bouquin d'Henri Gagnon, *Les militants socialistes du Québec: d'une époque à l'autre*. Paru en 1985 et quasi introuvable format papier, il est disponible gratuitement sur le Net... et facile à trouver!

Le Vieux Gustave

1. Bouscouilloux: Antonyme de « pissous ». Un labergisme (néologisme attribué à Louis Laberge) pour désigner quelqu'un qui n'a pas froid aux yeux et qui aime se collettailler. Semble être la contraction de « bousculer » et de « pousse-cailloux ».

Les caisses d'économie s'impliquent dans la région!

Les conseils régionaux FTQ de Sept-Îles et de la Haute-Côte-Nord remercient chaleureusement la Caisse d'économie Desjardins de Sept-Îles ainsi que la Caisse d'économie Desjardins des employés d'Alcoa Manic-McCormick de Baie-Comeau pour leur appui à la cause des délégués sociaux et des déléguées sociales de la FTQ.

Des dons de 6 000 dollars de chaque institution ont servi à former des formateurs et des formatrices pour chacun des conseils régionaux et ainsi préparer la relève du réseau des délégués sociaux et des déléguées sociales de la FTQ. Les délégués sociaux et les déléguées sociales reçoivent de la formation afin de développer leurs habiletés d'écoute, de connaître les ressources disponibles dans leur région et de faire de la prévention en milieu de travail.

Merci particulier aux administrateurs de ces caisses de croire en ce projet qui permet de venir en aide à des travailleurs et des travailleuses de la région qui vivent des moments difficiles dus à des pertes d'emploi ou à des problèmes personnels.



Le directeur et la directrice, développement des groupes, de la Caisse de Sept-Îles Steeve Chapados et Valérie Bouchard (au centre), lors de la remise du chèque aux membres du conseil régional FTQ de Sept-Îles.



Josée Mercier, directrice de la Caisse d'Alcoa Manic-McCormick, lors de la remise du chèque aux membres du conseil régional FTQ Haute-Côte-Nord à Baie-Comeau.

Mérite Hommage remis à une grande militante de la francisation

Lors de La Soirée des Mérites et des prix Francopub qui s'est déroulée le 10 mars dernier, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a remis un Mérite Hommage à Lola Le Brasseur, directrice du Service de la francisation de la FTQ, en guise de reconnaissance pour son soutien aux membres des comités de francisation.

À l'initiative de Lola Le Brasseur, plus d'une centaine de membres de ces comités se réunissent annuellement pour faire le point sur l'état du français au travail et sur les moyens à mettre de l'avant pour promouvoir et protéger le français au travail.

Dans ses interventions, Lola Le Brasseur a toujours considéré les aspects démographique, sociologique, économique de la francisation des milieux de travail, mais surtout et au premier chef, elle a compris très tôt l'importance de convaincre les premières personnes concernées, les travailleurs et les travailleuses, de s'impliquer activement dans cette démarche. Elle est une militante de solutions.

Sur le recul appréhendé du français à Montréal, sur l'accès à l'école anglaise et sur bien d'autres enjeux, c'est en grande partie grâce à son travail que la FTQ a toujours occupé la place qui lui revient sur toutes les tribunes (commissions parlementaires, interventions publiques, tables de concertation).

C'est au dévouement de personnes comme Lola Le Brasseur que nous devons une bonne part de la reconnaissance du Québec comme lieu de rayonnement et d'enrichissement de notre langue.



Le nouveau secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, ainsi que ces deux prédécesseurs, Fernand Daoust et René Roy, étaient présents lors de l'hommage rendu à Lola Le Brasseur.

UN SUCCÈS D'ANNÉE EN ANNÉE!

Le 4 février dernier, se tenait, en marge du Carnaval de Québec, la 9^e édition du déjeuner Brandy du conseil régional FTQ Québec et Chaudière-Appalaches. Le déjeuner se déroulait sous la présidence d'honneur du nouveau secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer. Encore une fois, la participation a été extraordinaire: plus de 400 personnes sont venues saluer le confrère Boyer et plus de 3000 \$ ont été amassés et seront remis au prochain groupe en conflit de travail de la région.



Entouré du conseiller régional Claude Maltais et du président du conseil, Sébastien Boies, Daniel Boyer a reçu, en souvenir de sa participation, la fameuse ceinture fléchée et le traditionnel 40 onces de Brandy.

Courte grève à Chibougamau

Après une courte grève de quatre jours, les sept travailleurs de Pétales M. J. à Chibougamau, membres du Syndicat des Métallos, ont ratifié à l'unanimité une nouvelle convention collective de cinq ans. Le nouveau contrat prévoit des hausses salariales de 11,3 % et la prise en charge par l'employeur des hausses de primes d'assurances, dans une proportion de près de 60 %. Notons que les Métallos de la région se sont empressés de manifester leur solidarité, autant sur les lignes de piquetage que par des dons aux grévistes. La compagnie approvisionne l'industrie forestière de la région en combustible.

LES MOTS QU'IL FAUT

Résigner

Le verbe résigner est souvent employé au sens « d'abandonner un poste, une charge, des fonctions »: *notre directeur général a résigné la semaine dernière.* Cette faute est à la fois un mot désuet et un anglicisme. **Résigner** a été employé avant le XVII^e siècle et le verbe **to resign** est transitif et intransitif; il signifie « abandonner » en parlant d'un poste, d'un emploi, de fonctions ou « abandonner un poste, un emploi, des fonctions ». En français, **résigner** doit toujours être accompagné d'un complément direct qui indique ce que l'on abandonne; il a résigné les fonctions de président.



Devenez ami de la FTQ sur Facebook et suivez l'actualité syndicale

LISTE DES CONFLITS FTQ AU 22 MARS 2011

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Les Machineries Pronovost	Saint-Tite	55	SCEP-145	2011-01-31 (grève)
Résidence Le Monaco (9110-9462 Québec inc.)	Ville Saint-Laurent	45	Teamsters-1999	2011-02-02 (grève)
Tuvico, division des bétonnières de La Baie Ltée	Laterrière	17	TCA-2004	2011-02-22 (grève)

Le colloque sur les régimes de retraite fait salle comble!

Mercredi le 16 février dernier se tenait à l'Ex-Centris, à Montréal, le colloque *Quel avenir pour les régimes de retraite?* En organisant ce colloque, le Fonds de solidarité FTQ, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, souhaitait jeter un éclairage avisé sur les régimes de retraite au Québec, sur l'état de la situation actuelle, et plus particulièrement sur les options à court et à moyen termes en vue d'assurer une retraite suffisante aux Québécois et aux Québécoises, prévenant ainsi la pauvreté chez les retraités.

Présent à cet événement qui a fait salle comble, le président de la FTQ et président du conseil d'administration du Fonds, Michel Arsenault, a défendu avec passion le modèle québécois. Il a insisté pour dire que le Québec est une société de partage et que tous et toutes doivent avoir accès à des fonds de retraite leur permettant de vivre décemment.

Plus d'une cinquantaine de représentants syndicaux et de gestionnaires de fonds ont assisté aux débats. Le président de la FTQ a souligné que de 30 % à 40 % des Québécois et des Québécoises n'ont pas de revenus suffisants à la retraite. Se référant à la campagne de la FTQ pour l'amélioration des régimes de retraite, menée conjointement avec la société civile, dont entre autres les associations de retraités, les groupes de jeunes et la Fédération des femmes du Québec, Michel Arsenault a mentionné qu'il fallait sans tarder bonifier la rente du Régime de rentes du Québec.

En direct sur le Web

Comme le colloque s'est tenu à « guichets fermés », des dispositions ont été prises pour en rendre le contenu accessible à tous. Ainsi, il était possible, pour ceux qui n'ont pu s'y inscrire, d'en visionner l'intégralité en direct sur le Web. Il est d'ailleurs encore disponible sur le site Internet de l'Institut du Nouveau Monde: www.inm.qc.ca. Vous y trouverez également toutes les présentations des participants.



Michel Venne, animateur, Michel Arsenault, président de la FTQ, Pierre Plamondon, directeur de l'évaluation, de la statistique et de la révision et actuaire en chef de la Régie des rentes du Québec, Michel St-Germain, partenaire et actuaire Mercer, et Claude Lamoureux, ex-président et chef de la direction, Régime de retraite des enseignants et enseignantes de l'Ontario (Teachers).

Convention du service poste-publications n° 40063488
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

LA LOI 130: L'ABOLITION DES ORGANISMES DE CONCERTATION La FTQ s'inquiète pour l'avenir de la démocratie et des droits des travailleurs et des travailleuses

La FTQ a profité de son passage en commission parlementaire le 7 février dernier pour dénoncer le geste unilatéral du gouvernement qui a annoncé l'abolition d'organismes consultatifs et administratifs ou leur intégration à différents ministères.

Rappelons que les organismes touchés sont: le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, le Conseil de la famille et de l'enfance, le Conseil des aînés, le Conseil des relations interculturelles, le Conseil permanent de la jeunesse, le Conseil des services essentiels et la Commission de l'équité salariale.

Le vice-président Jean-Pierre Ouellet et la vice-présidente Monique Côté, qui présentaient le mémoire pour la FTQ, ont indiqué que les seules considérations financières ne pouvaient justifier la décision d'abolir tous ces organismes, sans aucune distinction, sans analyse spécifique de leur utilité et sans consultation préalable de ces organismes et des groupes qui participent aux débats sociaux qu'ils suscitent.

Les comités FTQ sur les personnes immigrantes, la condition féminine et les jeunes ont pris position fermement en faveur du maintien de lieux de réflexion indépendants pour conseiller le gouvernement, ces lieux devenant un éventuel carrefour d'idées et de débats auxquels ils peuvent participer. Jean-Pierre Ouellet et Monique Côté ont indiqué le complet désaccord de la FTQ avec l'abolition de la Commission de l'équité salariale, alors qu'il reste un

travail colossal à accomplir pour atteindre l'équité entre les hommes et les femmes. Enfin, les représentants de la FTQ ont exprimé des réticences quant à l'intégration du Conseil des services essentiels au sein de la Commission des relations du travail. « Il faut se méfier du mélange des genres. Il nous semble que les missions de ces deux

organismes sont suffisamment différentes pour inciter le législateur à la plus grande prudence. À notre avis, cela ne peut que créer de la confusion. Au Conseil des services essentiels, la protection du public prime alors qu'à la Commission des relations du travail, c'est celle du droit des travailleurs et des travailleuses », ont affirmé les porte-parole.



La directrice du service de la recherche de la FTQ, Dominique Savoie, le vice-président de la FTQ et président du Syndicat québécois des employées et employés de service, Jean-Pierre Ouellet, et Monique Côté, vice-présidente de la FTQ et présidente du Syndicat des cols blancs de Montréal.

BIENVENUE À LA FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / FÉVRIER-MARS 2011

- ▼ SFCP: Municipalité de Petit-Saguenay;
- ▼ SCEP: Alliance de la fonction publique du Canada Ottawa (conseillers syndicaux);
- ▼ MÉTALLOS: 9110-8662 Québec inc. (Sécurité Pro-Est) Victoriaville;
- ▼ TEAMSTERS: Marquis Imprimeur inc. Cap-Saint-Ignace, Fonderie Laroche Pont-Rouge, Autobus R. & M. inc. Terrebonne, Société de gestion André Brown Inc. Terrebonne, 9173-2974 Québec inc. Saint-Hyacinthe, Clean Harbors Environmental Services inc. Brossard, Rona inc. Boucherville, Hôtel Le Président Sherbrooke, Univar Canada Ltée Dorval, Volaille Giannone inc. Saint-Cuthbert;
- ▼ TUAC: Provigo Québec inc. Louiseville, Complexe sportif multidisciplinaire de L'Ancienne-Lorette inc., Delafontaine inc. Sherbrooke, 9171-4220 Québec inc. (Rona Repentigny) Repentigny, Municipalité de Rigaud, Lewisfoods inc. Hamilton (Ontario), Véolia ES Services Industriels inc. Chambly, 9230-3536 Québec inc. (Marché Robert Tellier Sainte-Agathe-des-Monts) Sainte-Agathe-des-Monts, Corporation Newrest Montréal Dorval;
- ▼ TCA: Armoires Agly inc. Lachenaie;
- ▼ SQEES: CSSS Alphonse-Desjardins Lévis, Centre d'hébergement et de soins de longue durée Côté-Jardin inc. Québec, Centre de la petite enfance Enfants Soleil inc. Montréal;
- ▼ SEPB: Caisse populaire Desjardins de Montréal-Nord;
- ▼ AIMTA: Bombardier Transport Canada inc. St-Bruno;
- ▼ SPQ: La Ville de Pincourt;
- ▼ FPOE: ASPLUNDH/LDL Trois-Rivières;
- ▼ FITI: Béton Provincial Matane.

Une nouvelle réforme qui doit être revue avant d'être adoptée

Le 15 mars, la FTQ a présenté un mémoire à la Commission de la santé et des services sociaux de l'Assemblée nationale sur le projet de loi 127, loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux.

La centrale syndicale, représentée par Jean-Pierre Ouellet, vice-président de la FTQ et président du Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-298) et Alain Tessier, coordonnateur des affaires sociales au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), a transmis ses idées sur les nombreux changements qu'il faudrait apporter au projet de loi avant son adoption.

Les représentants ont dénoncé les incohérences de cette nouvelle réforme, qui modifie la composition des conseils d'administration et impose de nouvelles façons de faire aux établissements publics de santé, avec la création des CSSS en 2003 et la loi 100, qui impose des coupures budgétaires dans tout le réseau de la santé et des services sociaux.

Pire encore, le projet de loi 127 prévoit une réduction importante de la représentation de la population dans les instances décisionnelles du réseau, pour laisser une place plus grande à des personnes « indépendantes » nommées directement par le conseil d'administration ou le ministre. Les seuls points positifs soulevés pendant la présentation du mémoire ont été la parité hommes/femmes et la place laissée aux travailleuses et aux travailleurs sur les conseils d'administration.

Le mémoire peut être consulté sur le site www.ftq.qc.ca

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom		Prénom	
Syndicat ou organisme		Section locale	
Adresse			
Ville	Province	Code postal	
Employeur			
Téléphone travail ()		Poste	Résidence ()
Courriel		Nombre d'exemplaires	